

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP.<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAYAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RECLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à                   | Départs de                  | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT           | AGEN                         | PÉRIGUEUX                    | BORDEAUX                   | PARIS                        |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| CAHORS                       | CAHORS                      |                             |                              |                              |                              |                            |                              |
| 11 h. 10 <sup>m</sup> matin. | 5 h. 10 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 53 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 12 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 28 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 27 <sup>m</sup> soir. | 12 h. 45 <sup>m</sup> matin. |
| 5 » 7 » soir.                | 1 » 20 » soir.              | 2 » 55 » soir.              | 3 » 56 » soir.               | 4 » 22 » soir.               | 5 » 51 » soir.               | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir.  | 4 » 39 » »                   |
| 9 » 41 » »                   | 5 » 40 » »                  | 7 » 24 » »                  | 8 » 46 » »                   | 9 » 24 » »                   | 10 » 54 » »                  |                            | » 4 » soir.                  |

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 15 Mai.

De toutes parts on juge sévèrement la conduite des tapageurs bonapartistes qui ont entrepris, par tous les moyens, la tâche de déconsidérer le gouvernement et de provoquer par cela même la défiance dans le monde des affaires afin de mettre à profit le trouble général des esprits.

Rien de plus triste, dit la Liberté, que ces violences de langage et d'attitude au milieu d'une assemblée politique; rien de plus contraire aux intérêts du pays, de plus nuisible à sa dignité. D'après le Temps, les bonapartistes, par leurs violences, ont fait perdre une journée à la Chambre, et ils ont ajouté à ses annales le récit d'une séance déplorable, dont la responsabilité retombe tout entière sur ce parti, mais qui pourrait contribuer, ils l'espèrent du moins, à dégoûter le pays du régime parlementaire.

Il serait à souhaiter, s'écrit la France que l'on ait pu passer sous silence de tels excès. Le Moniteur universel fait remarquer combien il est mauvais d'adresser au ministère des questions qui ne méritent en aucune façon d'occuper les moments d'une assemblée sérieuse, dans les circonstances très sérieuses aussi où se trouve le pays.

Le Journal des Débats prend en pitié les quelques hommes distingués rivaux par leur passé au parti bonapartiste, et qu'un pareil spectacle désole. « Ils se taisent, ils assistent navrés à ces tournois ridicules; quelques-uns, les plus francs, les plus libres, ne cachent pas leur confusion ou leurs regrets. Que pensera le pays de ce parti qui s'intitule parti de l'ordre et qui est si drôlement représenté? Quel étrange personnel de gouvernement n'offre-t-on pas à son imagination étonnée? Un jeune homme inconnu, entouré d'une bande de joyeux camarades, tapageurs, turbulents! A ce point de vue, nous n'aurions pas à regretter le spectacle que les bonapartistes de la Chambre donnent au pays, s'ils le donnaient d'ailleurs gratuitement. Mais non! ils nous prennent un temps qui, pour le pays, est de l'argent, ils détournent la Chambre des affaires sérieuses, ils remplissent l'ordre des débats, ils interrompent une séance d'interruptions extravagantes, comme si une nuée de Glais-Bizains avait fondu sur la France; et pourquoi? Pour

qu'un de leurs plus brillants coryphées puisse dire en se frottant les mains : « Voilà le gouvernement parlementaire! C'est, en effet, ce qu'ils en font; mais ne pourrait-on pas y mettre bon ordre? »

Citons encore la République française : « Des individus sans talent, sans esprit, sans études, nommés dans certains collèges électoraux, ont pour mission, non pas de soutenir les intérêts de leurs partis en prenant part à des discussions sérieuses, en défendant à leur point de vue les intérêts de la France, mais de crier, de faire du bruit. »

Le Français objecte que l'indignation de la majorité aurait été plus justifiée, si une portion de la gauche n'avait point paru d'avis, dans la séance de l'ordre du jour contre le cléricisme, qu'il fallait rendre tous les catholiques responsables de certaines manifestations isolées. Cette observation est vraie, mais elle n'est pas une circonstance atténuante pour le bonapartisme qui, dans le passé, n'a pas plus ménagé la Papauté que la République.

Nos lecteurs savent que, sur trois députés bonapartistes, le Lot en possède deux qui remplissent un rôle actif quoique subalterne dans ces intermèdes où la vigueur du larynx trouve l'occasion de s'exercer avantageusement. M. le baron Dufour a conquis les lauriers..... d'un rappel à l'ordre, le 1<sup>er</sup> février. Quant à M. de Valon, on sait avec quel respect pour ses collègues il prononça, l'an dernier, un discours que nous reproduisons de nouveau intégralement, et qui se composait de dix lettres de l'alphabet : ASSEZ, ASSEZ! une autre fois, M. Keller ayant rappelé avec une patriotique émotion que le nom de Napoléon était écrit dans la chair palpitante de l'Alsace et de la Lorraine, M. de Valon lui dit : « Vous faites là une MAUVAISE ACTION. » Le Journal officiel, ne pouvant recueillir la suite, ajoute : « M. de Valon, s'avançant au pied de la tribune, adresse à M. Keller des interpellations directes que le bruit général couvre et empêche de saisir. » Une troisième fois, enfin, le Courrier de France à propos de la séance du 16 février, constata l'attitude terrible et tragique de M. de Valon, qui manifestait bruyamment l'intention de prendre un grand parti, mais dont l'éloquence resta totalement concentrée.

Dans la situation que l'intolérance bonapartiste a faite à la majorité, et pour ramener le calme

des discussions, il ne faut point s'étonner qu'une majorité considérable ait voté, vendredi, l'urgence de la proposition par laquelle M. Leblond demande le rétablissement des anciennes mesures disciplinaires contre les perturbateurs des séances.

Si cette proposition est acceptée, il s'ensuivra :

1<sup>o</sup> Que le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal emportera de plein droit la privation pendant quinze jours de moitié de l'indemnité allouée au député;

2<sup>o</sup> Que la censure simple et la censure avec exclusion temporaire emporteront de plein droit : premièrement, la privation pendant un mois de moitié de l'indemnité allouée au député; deuxièmement, l'impression et l'affichage, aux frais du représentant, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure.

Les affiches seraient apposées dans toutes les communes de la circonscription qui a élu le député.

Le vacarme à Versailles et le mensonge dans les feuilles impérialistes, telles sont les manœuvres principales qu'il faut déjouer. Tandis que le spectacle des violences parlementaires inquiète le commerce et l'industrie des villes, la presse bonapartiste ose dire, dans les campagnes, que les puissances étrangères refusent de venir à notre Exposition, et que la France est livrée à la Famine. Comment voulez-vous que, devant de pareils faits, les acheteurs de nos denrées agricoles offrent des prix suffisants? Il est évident qu'ils profitent des craintes que la propagande napoléonienne excite dans les communes rurales, où le paysan lit peu, et est habitué à prêter l'oreille aux inventions des agents provocateurs, qui comptent sur la défiance et la mésestime pour exciter le mécontentement. Tout cela doit finir, et la Chambre des députés a mille fois raison de vouloir exiger le calme dans ses délibérations : le bon sens public fera le reste.

Les députés de Nancy et des arrondissements voisins ont désavoué, au nom du parti républicain, le journal qui avait insulté l'Empereur de Russie, et dont l'article avait servi de prétexte aux pantonnades bonapartistes de la Chambre. Mais, voici ce qu'on vient de découvrir dans un autre journal qui n'est point républicain, la Jeune Garde, et qui est tout au contraire le compère et d'Alter ego de ce Petit Caporal que les mauvais citoyens font distribuer dans les cantons du Lot. La Jeune Garde, re-

commandée par les coryphées du parti et patronée par des députés du prétendu Appel au Peuple, contient ce qui suit :

S. M. l'empereur de toutes les Russies du monde remplacerait à merveille notre excellent président du Conseil des ministres. Oh! il est profondément désintéressé, mais profondément conservateur... des terres de son voisin. IL N'EST PAS DE PIULES QU'IL NE FASSE GOBER A LA FINE FLEUR DE LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE, et comme il les dore! Remarquez bien que ce ne sont pas de nouvelles conquêtes qu'il recherche, non, fi! c'est le relèvement des races chrétiennes, la vengeance de l'insulte faite à l'Europe, etc. Et, sur ces beaux arguments, il envoie cinq cent mille hommes égorger cinq cent mille de leur semblables, en leur disant avec émotion : « ALLEZ, MES ENFANTS ! »

CE BON PAPA !

Notre malheureuse France, dans la triste situation où nous ont mis l'invasion et le démembrement, a dû envoyer à Metz, M. de Gontant-Biron, notre ambassadeur à Berlin, pour y rendre visite à l'Empereur d'Allemagne, et plaider la cause du maintien de la paix.

On a dit, en outre, mais à tort, que M. le général Abatiucci, commandant à Nancy, c'était rendu à Metz.

Savez-vous ce qu'ose publier à ce sujet le Pays? Lisez, et malgré l'audace bonapartiste vous n'en croirez pas vos yeux : « Il nous semble que c'est pousser un peu loin la politique de recueillement tant vantée par M. Decazes. »

Demandez donc la guerre tout de suite, comme en 1870.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les dernières séances ont eu pour objet la continuation de l'examen du projet de loi sur l'organisation municipale. La discussion a porté principalement sur les articles relatifs aux inéligibilités, dont le nombre a été augmenté, et à la durée du mandat municipal, qui a été fixé à quatre années.

Une décision inattendue a été prise samedi : la Chambre a décidé, par 216 voix contre 165, que les séances des conseils municipaux seraient publiques. Empressons-nous de dire que le gouvernement n'a pas pris la parole pendant tout le débat de cette loi, et qu'il a annoncé ne vouloir intervenir qu'à la deuxième lecture. On est convaincu que la publicité des séances sera repoussée quand on aura entendu les justes réclamations du gouvernement.

### La réforme postale.

Aussitôt après la première délibération de la loi municipale, la Chambre des Députés passera à l'examen des

projets et propositions de lois qui concernent la réforme postale et la réforme télégraphique.

L'abaissement des taxes postales a été proposé par le ministre des finances lui-même. Il est d'avis d'abord de supprimer, pour les correspondances internationales, la surtaxe qui mel à 30 c. jusqu'ici l'affranchissement du port de la lettre simple de 15 grammes, et d'adopter le prix général de 25 c., qui a été fixé par l'Union dans le Congrès postal de Berne. Cette réduction du coût des lettres destinées à l'étranger, fera perdre au Trésor une somme de 1 million environ, mais la perte ne sera que momentanée.

A l'intérieur, le projet de loi du ministre proposait de fixer le port des lettres affranchies à 20 c., et celui des cartes postales à 10 c. pour la circulation d'un bureau à un autre. Dans la circonscription d'un même bureau, les prix seraient respectivement de 10 et de 5 c. D'autre part, il a été proposé par M. Talandier et plusieurs de ses collègues de mettre toutes les lettres à 10 c., comme en Angleterre, et toutes les cartes postales à 5 c., et par M. Lecesne, de taxer les lettres à 15 c. uniformément, en abaissant la taxe des cartes qu'à 10 c. C'est à cette dernière proposition que la commission du budget a donné son assentiment.

Pour déterminer la Chambre à l'adopter, elle allègue l'opinion du ministre des finances lui-même, qui a dit qu'il faut procéder par des abaissements importants et frapper un grand coup quand il s'agit d'impôts de consommation que l'on veut conserver en les rendant plus légers, de façon que la consommation provoquée relève d'elle-même le produit de l'impôt diminué. La commission n'a pas cru que la diminution de 25 à 20 c. fût suffisante pour provoquer cet accroissement considérable des correspondances qui peut seul compenser rapidement les moindres consenties transitoirement par l'Etat; et elle rappelle que si l'Angleterre est passée, en trente-six ans, du chiffre de 76 millions de lettres par an à plus de 1 milliard, tandis que nous n'avons atteint que celui de 315 millions en partant de 83, c'est parce qu'elle a résolu de fixer le port de la lettre à un penny. Actuellement, la plupart des Etats de l'Europe, et ceux du moins où il s'échange le plus de lettres, ont une taxe inférieure à 15 c. aussi ne venons-nous qu'au neuvième rang sur l'échelle proportionnelle du mouvement des lettres par tête d'habitant, comme sur celle du mouvement des journaux, imprimés et échantillons.

Il est fort difficile d'évaluer exactement la perte qu'une réforme dans les taxes des postes impose au Trésor. Le ministre des finances estime qu'il en

coûterait 12 millions pour effectuer l'abaissement à 2) c. Par les mêmes calculs, la commission arrive à penser que l'abaissement à 15 c. coûterait 27 millions à répartir sur trois exercices ; mais cette somme ne lui paraît pas assez considérable pour qu'on hésite, en présence des avantages multiples de la réforme. Il n'y a, d'ailleurs, aucun inconvénient, croit-elle, à prélever 25 millions au lieu de 12 ou 15, sur les excédants liquides de l'exercice 1876, pour couvrir l'opération.

INFORMATIONS

M. Paul de Cassagnac attaque vivement dans le *Pays* d'avant-hier, la proposition de M. Leblond relative aux modifications à introduire dans le règlement. Il attaque surtout la peine pécuniaire qu'il trouve humiliante et que, selon lui, aura ce résultat, qu'un député rappelé à l'ordre ne pourra pas se taire sans être accusé de songer aux risques que court son traitement. Il propose à la droite de se former en société coopérative et de créer une *caynotte* (sic) pour les rappelés à l'ordre.

Cette question des peines pécuniaires promet du reste d'être l'objet de discussions très-vives, car plusieurs députés de la gauche elle-même contestent à la Chambre le droit d'édictier des peines de ce genre. L'ancienne Chambre, disent-ils, était souveraine, mais la Chambre actuelle ne l'est pas et le traitement des députés est garanti par les lois constitutionnelles.

On croit savoir que la commission chargée de l'examen de la proposition Leblond pour la modification du règlement sera nommée aujourd'hui mardi.

Mgr Desprez ayant envoyé au Souverain-Pontife communication de la lettre pastorale collective des quatorze prélats du sud-ouest concernant la fondation d'une université libre catholique à Toulouse, a reçu de Sa Sainteté un bref d'encouragement.

On dit que M. Jules Simon aurait renoncé à adresser une circulaire aux évêques, mais qu'en revanche le ministre de la justice enverrait à tous les chefs des parquets des instructions les engageant à signaler et même à poursuivre, le cas échéant, les membres du clergé qui n'observeraient pas les lois.

On assure aussi que M. Jules Simon aurait adressé aux préfets des instructions blâmant le refus de certains maires de légaliser les pétitions catholiques, parce qu'ainsi ils portent atteinte au droit de pétition.

La Chambre des députés a repris la discussion du projet relatif à l'organisation municipale. Cette discussion continue sans incident.

On se rappelle que le conseil général du département du Rhône avait, dans sa séance du 15 septembre 1876, émis le vœu qu'il fût institué une fête nationale dont la date serait fixée au 22 septembre de chaque année.

M. Jules Simon, ministre de l'intérieur, a pensé que l'émission d'un pareil vœu était contraire aux dispositions de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux, qui interdit aux assemblées départementales tous vœux politiques, et ne leur permet d'émettre des vœux que sur des questions économiques et d'administration générale.

Le conseil d'Etat, saisi par lui de l'examen de la question, a considéré l'expression du vœu signalé comme une

manifestation politique, et, conformément à son avis, un décret du président de la République, rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur, a déclaré illégale et nulle la délibération du conseil général du département du Rhône dont il s'agit.

La Chambre des députés a décidé qu'elle procéderait à l'élection de la commission chargée d'examiner le nouveau tarif de douanes, déposé par le ministre de l'agriculture et du commerce sur le bureau de la Chambre, dans la séance du 9 février dernier. De plus, la Chambre, comprenant la gravité des intérêts qui sont engagés, a décidé que la commission, en dérogation aux usages parlementaires, serait composée de trente-trois membres afin que toutes les régions et mieux encore tous les intérêts fussent représentés dans cette commission. M. le ministre du commerce ne s'est point opposé à la nomination de cette commission ; il a simplement fait observer que son département était hors d'état de fournir immédiatement le texte des procès-verbaux des délibérations du conseil supérieur en ce qui concerne les admissions temporaires, ce conseil n'ayant point encore statué d'une manière définitive sur ce point. Le comité consultatif des arts manufacturés, d'autre part, n'a point encore abordé la discussion concernant le mode à adopter pour reconnaître les numéros exacts des fils ayant servi à la fabrication des tissus. Nonobstant la Chambre a pensé qu'il fallait procéder sans retard à l'examen de notre tarif général de douanes, et l'opinion publique ne saurait trop l'encourager dans cette voie. La discussion de ce tarif, véritable charte nouvelle de l'industrie et du commerce, destinée à régler en principe nos rapports avec toutes les nations du monde, dépasse en importance toutes les lois actuellement soumises au Parlement.

MM. Mervaud, gérant du journal *la Lanterne*, et Henri Maret, ont comparu devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bondorand.

Ils étaient poursuivis pour avoir, dans un article intitulé « La question sociale », signé Henri Maret, paru le 29 avril, commis le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Le gérant a accepté la responsabilité de l'article.

M. Henri Maret a reconnu avoir été condamné par le conseil de guerre, en 1871, à cinq ans de prison, peine qui fut commuée en quatre mois de prison.

Il a protesté contre l'intention d'avoir, dans son article, voulu exciter à la haine des citoyens. Quelques mots trop vifs ont pu lui échapper, mais ils n'avaient pas la portée qu'on leur a donnée.

Le jury ayant rapporté un verdict de culpabilité mitigé par des circonstances atténuantes, la cour d'assises a condamné M. Henri Maret à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende ; M. Mervaud à quinze jours d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

M. Frédéric Honsicker, gérant du journal *le Radical*, était traduit devant la 10<sup>e</sup> chambre, sous la prévention d'avoir injurié publiquement des autorités publiques en la personne des conseils d'administration des régiments, et d'avoir injurié des agents de l'autorité publique pour des faits relatifs à leurs fonctions en la personne des sous-officiers de l'armée ;

Ces délits résultant de la publication d'un article paru le 25 mars et

intitulé *la Moralisation de l'armée*.

Le tribunal a condamné M. Honsicker à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

Le Théâtre de la Porte Saint-Martin, fidèle à ses traditions, offre aux touristes qui traversent Paris un spectacle des plus curieux et des plus saisissants. Une action palpitante, des mœurs originales, des scènes émouvantes, des paysages tout nouveaux pour nous, des coups de théâtre inattendus se succèdent dans leur variété pittoresque et attachante, et font de ce grand drame, *LES EXILÉS*, où la comédie côtoie les larmes, où le rire repose des émotions poignantes, une de ces pièces qui ne s'oublient pas.

Chaque décor est un tableau d'artiste, encadrant une mise en scène grandiose ou étrange. Le lever de rideau de la grande Fête russe à Saint-Petersbourg offre un coup d'œil éblouissant ; le carrefour des conspirateurs avec la vue d'un quai de la Néva, le soir, et de Saint-Petersbourg scintillant de lumière est une toile de maître. La forêt sibérienne avec ses sapins pliant sous la neige, et les traîneaux attelés de rennes et de chiens suffirait à elle seule pour un succès. La cabane du passeur, sous laquelle coule l'Angara, au milieu de ses hautes herbes, et qui s'écroule à la fin du tableau sur la tête de ses défenseurs découvre en tombant un paysage remarquable.

Mais l'effet de ces décors et de cette couleur théâtrale qui nous révèlent un pays si peu connu de tous, s'efface devant un spectacle terrifiant, l'incendie de la maison des noces. Fait avec des procédés nouveaux et sans nul danger pour les décors, ni pour le public, cet embrasement après lequel l'incendie du *Prophète* n'est qu'un jeu d'enfant, sera probablement le dernier mot de l'art de la mise en scène.

Ajoutons que le drame de M. Eugène Nus, — et tout bas de M. Sardou, — tiré d'un livre du Prince Lubomirski, est joué, avec cette perfection d'ensemble qui a contribué aux grands succès des *Deux Orphelines* et du *Tour du Monde en 80 Jours*. — Dumaine, Taillade, Lacressonnière, Paul Deshayes, Alexandre, Gobin et M<sup>me</sup> Dica-Petit et Angèle Moreau rivalisent de talent et de zèle pour reconnaître et satisfaire l'empressement du public nombreux qui remplit chaque soir la superbe salle de la Porte-Saint-Martin.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

De plus fort en plus fort !

Les trois députés bonapartistes du Lot sont au nombre des vingt-et-un députés bonapartistes qui ont voté pour la publicité des séances des conseils municipaux.

La première conséquence d'un tel régime, si la majorité de la Chambre des députés ne se ravisait pas, c'est que toutes les communes de France devraient agrandir leurs mairies, de façon à ce qu'il y eût une salle des délibérations pouvant contenir tous les électeurs. Chaque commune aurait certainement à dépenser une somme variant de quinze à cent mille francs, en mettant une grosse imposition sur les habitants !

Et quel serait le résultat de cette énorme dépense ? L'agitation, le désordre, les disputes. Voyez-vous le maire dénoncé par un groupe de tapageurs, qui interrompraient et crieraient au lieu de garder le silence ? L'adjoint, le curé, l'instituteur, le garde-champêtre

seraient à leur tour dénoncés et attaqués, sans que l'autorité eût un seul moyen de faire respecter l'ordre. Il s'en suivrait des haines, des batteries et toutes sortes de faits déplorables. L'anarchie régnerait dans les communes, à propos d'une rue, ou d'un chemin, ou d'un pont, ou du presbytère, ou de l'église.

Est-ce que les trois députés bonapartistes du Lot voudraient de la publicité des séances, si l'empire revenait ?

S'ils se joignent aujourd'hui à MM. Naquet, Ordinaire, Duportal, Madier de Montjan, Germain Casse, Clémenceau, Greppo, Raspail, etc., contre tous les hommes modérés, et même contre la majorité des bonapartistes qui s'est abstenue, que faut-il penser d'une telle politique, effrayante pour la paix intérieure de la France et grandement inquiétante pour la prospérité ? un vote comme celui de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, est de nature à tout entraver. Heureusement, une loi n'est votée qu'après trois délibérations. Nous n'en sommes qu'à la première lecture, et le gouvernement interviendra à la seconde et à la troisième, ainsi que nous le disons plus haut.

M. Teilhard, a également voté en faveur de la publicité.

On lit dans le *Journal officiel* :

M. Teilhard, momentanément absent de la salle des séances lors du scrutin du 4 mai sur l'ordre du jour motivé de MM. Leblond, Laussedat et de Marcère, n'a pas pu prendre part à ce scrutin ; l'honorable membre déclare que, présent, il aurait voté pour l'ordre du jour motivé.

Par arrêté préfectoral en date du 6 mai courant, les électeurs de la ville de Figeac sont convoqués pour dimanche, 20 mai courant, à l'effet de procéder à l'élection des douze conseillers municipaux, en remplacement de MM. Rouchon, Bailly, Tourtonde, Fontanges, Descamps, Vidal, Vival, Laborie, Cussonnac, Cantaloube, Puel et Galtié, dont les démissions ont été acceptées.

Le scrutin sera ouvert le 20 mai courant, de huit heures du matin, à cinq heures du soir ; le second tour, s'il y a lieu, sera renvoyé au dimanche suivant.

A la date du 18 mars dernier, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire les invitant à porter à la connaissance des maires que la préfecture de la Seine a pris l'initiative de remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage, un livret de famille.

Ce livret est destiné à recevoir, par extrait, les énonciations principales des actes de l'état civil intéressant chaque famille. A chaque nouvelle déclaration, l'officier de l'état civil appose, à la suite de la mention sommaire signifiée sur le livret, sa signature et le cachet de la mairie.

Ces livrets devront être une source de renseignements précieux dans nombre de cas, et il serait grandement à désirer que toutes les municipalités de France suivissent l'exemple donné par la préfecture de la Seine.

Une circulaire ministérielle vient de faire connaître à MM. les préfets que les instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile retraités, dont la pension ne s'élève pas à 500 fr., recevront un secours annuel destiné à compléter le taux de cette pension.

RÉPARTITION DU CONTINGENT MILITAIRE.

On sait qu'à chaque semestre le tableau de répartition des classes as-

treintes au service militaire est affiché d'une manière permanente dans les communes.

Le ministre de la guerre, a dit le *Journal des Débats*, pense qu'il serait utile de compléter ce tableau par deux autres affiches indiquant, l'une pour l'armée active et l'autre pour l'armée territoriale, l'affectation des hommes de chaque commune aux différents corps et aux différents services de l'armée, ainsi que les lieux de destination auxquels les hommes devront se rendre en cas de mobilisation.

Ces nouveaux avis, qui seront prochainement adressés aux maires par les soins des bureaux de recrutement, reproduisent en les généralisant des indications données aux intéressés par l'ordre de route annexé à leur livret individuel. Ils suppléeront donc à ce livret dans le cas où quelques-uns des appelés ne l'auraient pas reçu ou l'auraient égaré. Ils fourniront en outre aux maires, qui ont un rôle si important à jouer en cas de mobilisation, des données certaines sur l'affectation et la destination de leurs administrés, soit dans la disponibilité ou la réserve de l'armée active, soit dans la territoriale.

En conséquence, les deux tableaux en question devront être placardés, autant que possible, sous cadres grillagés, dans chaque mairie, à côté du tableau semestriel de la répartition des classes dont ils sont le complément.

On demande si les volontaires d'un an ne peuvent pas concourir pour l'emploi d'officier de réserve.

Nous rappellerons qu'aux termes de l'article 38 de la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée, ces jeunes gens doivent contracter à leur corps un rengagement d'un an, à l'expiration duquel ils sont admis à subir les examens exigés des candidats au grade de sous-lieutenant de réserve.

Les troupes des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> corps d'armée recevront durant les chaleurs de l'été — du 15 juin au 31 août — une indemnité en remplacement de la ration d'eau-de-vie qu'on leur distribuait d'ordinaire pour mettre dans leur eau. Les troupes des régions du Nord ne recevront cette indemnité qu'à partir du 15 juillet.

Suivant décision du vice-amiral, sénateur, ministre de la marine, et des colonies, en date du 3 mai, un concours pour plusieurs emplois de professeurs de 3<sup>e</sup> classe d'hydrographie sera ouvert à Paris, à l'hôtel du ministère de la marine, le 3 novembre prochain.

Seront admis à prendre part à ce concours : MM. les officiers de la marine militaire et les capitaines au long cours, âgés de moins de trente ans et comptant au moins deux années de navigation en cette qualité. (Art. 1<sup>er</sup> du décret du 13 janvier 1877.)

Les officiers de la marine militaire et les capitaines au long cours réunissant les conditions indiquées qui désireront se présenter à ce concours devront en demander, par la voie hiérarchique, l'autorisation au ministre et produire un relevé de leurs services.

M. le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1878 vient d'informer les préfets, par circulaire en date du 25 avril, qu'une somme de 50,000 francs avait été mise à sa disposition pour faciliter la participation à l'Exposition aux ouvriers et artisans français qui ne sont pas en situation de faire face aux frais de transport et d'installation de leurs produits.

Cette circulaire avertit que toutes

les demandes d'admission « avec exonération de frais » devront parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juin prochain.

On lit dans le *Glâneur* de Bazas (Gironde) :

« Vendredi dernier, la ville de Bazas et les environs ont été éprouvés de la manière la plus cruelle, par une grêle d'une violence inouïe.

Le temps avait été orageux toute la journée. Vers cinq heures, les nuages s'accumulèrent au couchant. Pendant plus d'un quart d'heure, ce fut un roulement épouvantable. Vitres, lanternes volèrent en éclats, les conduits des toitures s'engorgèrent, et les eaux faisant irruption dans les maisons, plafonds, meubles, marchandises ont été abîmés. Les dégâts sont considérables dans la ville, mais ils sont autrement affligeants dans la campagne !

Les ravages sont à peu près complets sur environ 8 kilomètres carrés autour de Bazas. Les légumes, les fruits, les fourrages sont littéralement hachés; les froments et les vignes sont détruits en grande partie. Les communes avoisinant Bazas ont relativement peu souffert, la grêle ayant particulièrement sévi dans les vallées du Beuve et du Saint-Vincent. Il faut remonter au sinistre de juillet 1859 pour trouver quelque chose de comparable à l'affligeant tableau que présente en ce moment la campagne de Bazas. »

Une dépêche a annoncé l'incendie de la cathédrale de Metz. Voici les détails que publie la *Gazette de Lorraine* :

Vers quatre heures du matin, le toison signalait un incendie : c'était la cathédrale qui brûlait. Le feu avait pris sous la toiture, au-dessus du grand portail, près de l'horloge.

Au bout de dix minutes, la moitié du toit était en flammes et le toison jetait toujours ses lugubres accents. La grande tour disparaît déjà sous un tourbillon de flammes et de fumée; la position n'est plus tenable, et le gueur doit descendre précipitamment de son observatoire pour ne pas être asphyxié. On n'entend plus que le crépitements de l'incendie qui avance avec une effrayante rapidité. C'est à l'autre tour maintenant qu'on sonne la grande grosse cloche à coups redoublés. Mais, là aussi, la chaleur devient bientôt tellement intense qu'on est obligé de descendre. La toiture tout entière est en flammes; le feu a même pris à l'intérieur de la grande tour. C'est un spec-

taclé d'une sublime horreur. Peu après, tout s'effondra sur la voûte de l'église.

« Dès le premier signal, les pompiers étaient accourus, mais on conçoit les difficultés de leur tâche : ils sont obligés de renoncer à sauver la toiture et ne peuvent que s'efforcer de faire la part du feu. Aussi concentrent-ils tous leurs efforts sur les deux tours pour préserver les cloches, et, malgré l'étouffante chaleur et une fumée aveuglante, ils y parviennent.

« On comprend que la voûte du temple a empêché le feu de se propager à l'intérieur de la nef; toutefois, la voûte elle-même a été endommagée, et il s'est formée des crevasses par où a filtré l'eau des pompes. Aussi craint-on de ce côté des dégâts dont on ne saurait encore prévoir l'étendue. L'architecte évalue les pertes approximativement à 1 million.

Quant à la cause du sinistre, il est évident qu'elle doit être rattachée à l'illumination de la veille à l'occasion de la présence de l'empereur et du prince impérial d'Allemagne.

Mgr l'évêque de Metz a été l'objet d'une ovation qui a dû, sinon amoindrir son immense douleur, lui prouver du moins combien est sincère et profond le respectueux attachement qui l'entoure parmi nous.

Vers dix heures et demie, alors que Sa Grandeur, les yeux mouillés de larmes, sortait des ruines encore fumantes de notre chère cathédrale, quatre à cinq cents personnes l'ont accompagnée jusqu'au palais épiscopal, témoignant ainsi de la part grande que la population messine prend au malheur commun.

Samedi dernier la lune rousse a fini sa triste carrière et s'est éloignée, toujours sous l'escorte des nuées qui, pendant tout son règne, ont versé sur nous la pluie, presque chaque jour, à flots. Qu'elle les garde dans sa retraite au moins un mois durant, et qu'elles n'en sortent que peu à peu, lorsqu'elles seront nécessaires, absolument nécessaires, pendant le reste de l'année.

Nous ne pouvons encore nous bercer dans cet espoir; le temps est toujours pluvieux : hier, lundi, il est tombé à Cahors plusieurs averses, et le tonnerre a fortement grondé.

AVIS. — Le sieur SIRIEYS Cyprien, limonadier à Cabrerets, et entrepreneur de voitures, a l'honneur de prévenir le Public qu'il se refuse de payer à partir de samedi dernier, 12 mai 1877, les dettes de toutes

sortes que pourrait contracter son épouse Justine Sirieys, née Salesses.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nouvelles de la guerre.

L'ambassade ottomane a communiqué la dépêche suivante aux journaux : *Ministre affaires étrangères à la mission impériale ottomane, Paris.*

Constantinople, 12 mai, 8 h. 50, s.

Les Russes ayant attaqué hier, en grand nombre, les positions occupées aux environs de Batoum par l'avant-garde des troupes auxiliaires, il s'en suivit un combat qui dura huit heures et demie et qui aboutit à la déroute complète de l'ennemi. La perte des Russes s'élève à plus de quatre mille hommes, et la nôtre est relativement peu considérable.

Le mouvement de l'armée russe sur la rive gauche du Danube est maintenant à peu près terminé, et l'on peut s'attendre à de prochains événements de ce côté.

Contrairement à cette dépêche, les Russes prétendent avoir eu l'avantage; mais il résulte de toutes les autres informations, reçues à Paris et à Londres, que la victoire des Turcs est certaine.

On nous écrit de Paris, à la date d'hier soir, qu'on est peu ému de certaines rumeurs qu'on a répandues, depuis quelques jours, sur l'arrivée prochaine de cinquante mille soldats allemands en Alsace-Lorraine. Il y a dans cette assertion une grande exagération. Les garnisons ont été seulement renforcées de quelques régiments.

Un correspondant de la *Gazette de Strasbourg* écrit à ce journal que l'empereur Guillaume a passé en revue la garnison de Metz, sur le polygone, derrière Montigny. L'après-midi, il a continué l'inspection des forts commencée la veille.

On écrit de Metz à la *Gazette de Cologne* que le cortège impérial a passé par un chemin spécial tracé à cet effet, entre Vernéville et Amanvilliers, afin d'éviter des villages français dont les dispositions n'étaient pas assez favorables.

Une lettre du cardinal Guibert, archevêque de Paris, en date du 9, adressée à M. Martel, ministre de la justice et des cultes, proteste contre l'accusation d'antipatriotisme dirigée contre les catholiques. Elle dit que si l'expres-

sion de douleur des catholiques dépassa quelquefois les limites, la justice voulait qu'on n'attachât pas d'importance à quelques exagérations de langage inspirées par des sentiments dignes de respect. Mgr Guibert proteste ensuite contre l'ordre du jour de la chambre, tendant à jeter la défiance et le discrédit sur tous les catholiques. Il ajoute : « Avant de renouveler d'indignes calomnies, si le parti qui nous poursuit avait quelque sentiment de justice et de convenance, il aurait dû laisser s'éloigner le souvenir, des jours récents encore, où notre place s'est trouvée parmi les victimes. » La lettre se termine ainsi : « Après avoir protesté en notre nom et au nom de la France, notre mère, dont on connaît les sentiments, en séparant notre cause de la sienne, nous continuerons à apprendre à l'école du divin maître à vaincre l'injustice par la patience, la haine par la charité, et si malgré nos ardentes prières quotidiennes, notre patrie bien-aimée était réservée à de nouvelles épreuves, nous donnons rendez-vous pour ces jours de nouveau deuil à ceux qui ne rougissent pas de contester notre dévouement. »

M. Félix Dupin, ancien député de l'Hérault, est mort samedi matin à une heure, d'une hypertrophie du cœur.

Aucun homme n'était plus entouré de l'estime générale que M. Félix Dupin, esprit modéré, conciliant, ouvert à tous les sentiments généreux.

On annonce la mort de M. Ernest Picard, sénateur inamovible. M. Picard était âgé de 56 ans; il siégeait au centre gauche du Sénat. On le sait, il fut ministre des finances sous le gouvernement de la Défense nationale, et pendant les premiers mois de la présidence de M. Thiers.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 15 mai 1877.

La plupart des journaux s'occupent ce matin de la lettre du cardinal Guibert, archevêque de Paris au ministre des cultes, publiée hier soir par *l'Union et l'Univers*.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* fait remarquer qu'une persécution qui permet aux évêques d'écrire des lettres pareilles n'est pas bien terrible et demande à Mgr Guibert s'il croit que la République l'a mis à la tête du plus glorieux diocèse de France et a appelé sur sa

paix dans cette demeure, le lecteur l'apprendra bientôt en pénétrant plus avant dans ce récit.

Cependant le malade s'agitait sur son lit; il sortit de dessous les couvertures une main décharnée, souleva sa tête couverte de rides et promena autour de lui un regard où brillait une lueur mourante et où s'imprégnait une anxiété et une amertume désolées. Une toux sèche déchira par saccades sa poitrine où le souffle semblait expirer, à chaque secousse. Puis, quand la quinte fut passée, il s'affaissa sur l'oreiller comme si la force l'eût abandonné.

Pendant ce temps, l'Auvergnat demeurait impassible ou bien emplissait tranquillement son verre d'un vin de premier cru qu'il vidait ensuite lentement comme un dégustateur patenté.

— Mon Dieu !... mon Dieu !... murmura le moribond, il ne vient pas ! je ne le verrai plus !

L'Auvergnat ne bougea pas, — le silence était profond à l'entour, — on n'entendait rien au dehors.

— On me laisse seul... on m'abandonne, reprit la voix cassée du vieillard... Je n'y vois plus... mes yeux sont obscurcis... Pascal?... où es-tu ?...

Son regard égaré se mit à parcourir la chambre avec une vivacité inattendue.

personne la plus haute dignité ecclésiastique pour qu'il adresse au ministre des lettres plus cavalières que pastorales; qu'il se jette à corps perdu dans la mêlée politique et qu'il travestisse comme il ne craint pas de le faire les votes des assemblées souveraines de son pays.

Par contre, *Paris Journal* se félicite de ce que « nos légitimes griefs viennent de trouver un interprète éloquent dont les paroles iront au cœur de tous les catholiques sans qu'il soit besoin pour cela d'un débat à la tribune du Sénat. »

Aussi annonce-t-il ensuite que l'interpellation annoncée pour aujourd'hui n'aura pas lieu.

La *République Française* reproche à Mgr Guibert de chercher à faire entendre « que nos députés ont déclaré la guerre non seulement aux cléricaux, mais à tous les prêtres et à tous les fidèles de l'Eglise française. Il est trop évident, ajoute-t-elle, que les assertions de S. E. sont contraires à la vérité. »

Paris, 15 mai, 4 h. 45, s.

Hier, la Chambre des députés a adopté en première délibération la loi municipale.

La discussion à la Chambre des Communes sur la question d'Orient, s'est terminée enfin cette nuit. Le gouvernement a déclaré vouloir une stricte neutralité; mais non pas une neutralité aboutissant au démembrement de la Turquie. Une majorité de 354 voix contre 223 a été obtenue par le ministre.

Une dépêche de Vienne dit que la Serbie se dispose à se joindre à la Russie et à la Roumanie dans la guerre contre la Turquie.

Paris, 15 mai 5 h. 31 m., s.

Une dépêche de Constantinople, de ce matin, dit qu'un combat s'est engagé dans la Dobroushka et qu'un corps russe a passé le Danube.

Bourse de Paris

Cours du 15 Mai.

Rente 3 p. %/..... 67.57 1/2  
— 4 1/2 p. %/..... 97.00  
— 5 p. %/..... 102.75

| VALEURS DIVERSES<br>au comptant. | CLOTURE<br>du 14 Mai | CLOTURE<br>précédente |
|----------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Banque de France..               | 3.200 »              | 3.200 »               |
| Credit foncier.....              | 865 »                | 860 »                 |
| Orléans-Actions...               | 1.007 50             | 1.010 »               |
| Orléans-Obligations.             | 327 »                | 325 50                |
| Suez.....                        | 615 »                | 606 25                |
| Italien 5 %/.....                | 63 75                | 63 30                 |

Mais l'Auvergnat restait toujours indifférent, impassible.

— Pascal !... répéta le moribond, Pascal !... réponds-moi... tu vois bien que je souffre... tu sais bien que c'est la mort... et j'ai peur, entends-tu ?... j'ai peur de mourir ainsi sans les avoir revus, eux, mes enfants bien-aimés.

A ces plaintes, à ces questions répétées, l'Auvergnat avait fini par tourner vers le lit un regard froid et indifférent.

— Vous m'avez appelé, dit-il à voix lente et ennuyée.

— Tu es donc là ?

— Je ne vous ai pas quitté.

— Mais lui ?... lui ?...

— Qui donc ?

— Mon fils !

L'Auvergnat haussa les épaules.

— Eh bien ! vous voyez qu'il n'est pas venu, répondit-il brusquement.

— Où est-il ?

— Qu'importe !

— Ton indifférence me tuera.

— N'avez-vous pas près de vous deux hommes qui vous aiment, qui ne vous ont pas abandonné, vos neveux, enfin !...

— Oui... oui, fit le vieillard, mes neveux... ils sont là... je le sais, mais ce ne sont pas mes fils, mon Dieu !... et ceux-là ne m'aiment pas.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

15 mai 1877. (2)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Prologue.

AU BORD DE LA BIÈVRE

Ce soir-là, au rez-de-chaussée de cette campagne, deux pièces étaient éclairées par une faible lueur douteuse et nous ajouterons presque sinistre.

L'une des pièces était une chambre à coucher dont l'ameublement, somptueux mais un peu délabré, datait de Louis XV. Une lampe de nuit brûlait suspendue au plafond, et jetait, en se balançant, des ombres et des rayons mourants sur un lit à baldaquin placé dans une alcove profonde.

Sur ce lit reposait un vieillard aux cheveux blancs, aux traits pâles, aux yeux plombés. Sa main longue, maigre,

Reproduction interdite.

**LE PIANO-REVUE**

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

**100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.**

**Piano-Revue** journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb.; envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (12 mai).

La famille et le mariage dans les sociétés primitives d'après M. Bachofen. — L'origine de l'homme, par M. C. Vogt (fin). — La betterave à sucre, par M. P.-P. Déhérain. — Bulletin des sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (12 mai).

Rome et le pape, d'après M. Gladstone, par M. H. Reynald. — Le salon de 1877, par M. Charles Bigot. — Ravallac et ses

prétendus complices, par A. Gazier. — Le P. Hyacinthe et la morale indépendante, par Mme G. Coignet. — Histoire d'Angleterre, œuvre posthume de M. Guizot. — Causerie littéraire. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

La librairie Calmann Lévy poursuit avec un succès croissant la publication des ouvrages de M. Michelet. Le dernier volume qu'il vient de faire paraître, *l'Etudiant*, est le seul livre dans l'œuvre de l'auteur qui, jusqu'à ce jour, n'ait été publié qu'en fragments. Il renferme les cours que le célèbre historien faisait au Collège de France pendant les années 1847 et 1848. Ces pages militantes et souvent prophétiques, dans lesquelles on peut suivre pas à pas la révolution qui appro-

che, ne sont plus seulement le récit de l'histoire, elles sont l'histoire même.

*L'Univers illustré*, publié dans le numéro de cette semaine une superbe carte, en double format, du théâtre de la guerre en Orient. Cette carte, dressée d'après les documents les plus récents, comprend la Turquie d'Europe et d'Asie, la Roumanie, la Serbie, le Montenegro, le royaume de Grèce, les provinces russes sur la mer Noire, le Caucase. Nous devons signaler aussi les gravures suivantes : Passage du Pruth, par les troupes russes; vue de Silistrie, types du contingent géorgien, dans l'armée russe; revue comique du mois, par Cham (douze gravures); *la Veuve*, par M. J. F. Lemaitre, un tableau très-justement remarqué au Salon qui vient d'ouvrir, etc.

TIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

— JOURNAL DE LA FAMILLE — Sous la direction de Mme Emmeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que *la Mode illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les ren-

seignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**Prix pour les départements :**

1<sup>re</sup> édit. 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**Avis.** — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**A Vendre ou à Louer**

UNE

**MAISON DE CAMPAGNE**

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhaud, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M<sup>d</sup> de meubles; à MM<sup>es</sup> Logan et Delport, notaires.

50 LIVRAISONS A 10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

**ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE**

**CINQ-MARS**

10 SÉRIES A 50 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

OU

Une conjuration sous Louis XIII

PAR

**ALFRED DE VIGNY**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulevard des Italiens, 13, à la LIBRAIRIE N<sup>o</sup> 1

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGON.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

MINISTÈRE DE LA GUERRE

**SERVICE**

**DES SUBSISTANCES MILITAIRES**

FOURNITURE DE VIANDE FRAICHE AUX TROUPES

du 1<sup>er</sup> Juillet 1877 au 30 Juin 1878

Le Samedi, vingt-six mai courant, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique des fournitures de viande fraîche à faire, à prix ferme du 1<sup>er</sup> juillet 1877 au 30 juin 1878 aux troupes de toutes armes stationnées dans la place de Cahors.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir avant le 18 mai courant au soir, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire à Cahors, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, ainsi que des références.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 19 mai, aucune déclaration ne pourra plus être reçue à moins d'une décision spéciale prise par l'Intendant militaire du Corps d'armée et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La Commission délibérera à la date fixée par son Président, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de la préfecture et dans ceux du Sous-Intendant militaire à Cahors.

Cahors, le 13 mai 1877.

Le Sous-Intendant militaire,

F. HÉNOT.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

Emile ESCUDIE,

Sellier Carrossier

Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

**MALADIES DE LA PEAU**

Dartres, Eczéma, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.

**POMMADE SOUVERAINE**

de CARRE, Pharmaciens à Bergerac et Tours

Exiger MARQUE déposée et incrustée dans LE POT.

Attestations favorables de MM. les Docteurs Nombrenx et CERTIFICATS de Guérison.

Prix du Pot : 2 f. 50. Par poste : 3 f. 50.

A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm<sup>ns</sup>.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, de 10 heures à 12 heures, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 22, boulevard Montmartre



Dépôt à Cahors, chez M. Rouquette pharmacien.

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ**

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE

**MUSÉE POUR TOUS**

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

- 1<sup>o</sup> De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;
- 2<sup>o</sup> De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Gouppil et Co, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

| Paris                           | Départements                 |
|---------------------------------|------------------------------|
| Un an..... 100 fr.              | Un an..... 117 fr.           |
| Six mois..... 50 fr.            | Six mois..... 60 fr.         |
| Série de 5 numéros... 11 fr. 25 | Série de 5 numéros... 12 fr. |

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence, sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
id. pour les Départements... 4 fr.